

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 15 mai 2014 fixant la composition de la
Commission de l'enseignement supérieur inclusif**

A.Gt 26-10-2020

M.B. 20-11-2020

La Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu le décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif pour les étudiants en situation de handicap, les articles 23 et 24 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant la composition de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2019 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 13, § 1^{er}, 6^o ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement des représentants de « Personne handicapée Autonomie recherchée » ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement du suppléant du représentant du Ministre en charge de l'Enseignement supérieur ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de représentants de l'organisation représentative des étudiants au niveau communautaire reconnue par le Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant la composition de la Commission de l'enseignement supérieur inclusif, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les mots « Mme Sylvie TOUBEAU » sont remplacés par les mots « Monsieur Philippe ROYER » ;

2^o les mots « Mme Carine CARTON » sont remplacés par les mots « Madame Cécile BRAYE » ;

3^o les mots « M. Arnaud SALMON » sont remplacés par les mots « Monsieur Arnaud VANHONACKER » ;

4^o les mots « Mme Anaïs COLLIN » sont remplacés par les mots « Monsieur Sami QUOILIN » ;

5^o les mots « Mme Julie DEMARTEAU » sont remplacés par les mots « Madame Hannah DE BONNEVAL » ;

6^o les mots « M. Sami QUOILIN » sont remplacés par les mots « Monsieur Quentin LIBOTTE ».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 26 octobre 2020.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

P.-Y. JEHOLET

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Promotion de Bruxelles, de la Jeunesse et du Sport,

V. GLATIGNY